



INSTITUT LIBÉRAL

ÉTUDE

Les périls du protectionnisme vert

À l'instar du combat contre l'huile de palme en Europe

Christian Hoffmann

Février 2014

Table des matières

Résumé.....	3
I. La taxe protectionniste sur l’huile de palme : bientôt en Suisse également ?	5
La résistance française.....	5
Parallèles suisses	7
Les faiblesses d’une critique	7
II. La protection de l’environnement et des consommateurs : un paravent pour entraver les marchés	10
Une industrie de croissance politique	10
Entre réglementations et incitations	12
III. L’importance du libre-échange	14
Avantages réciproques.....	14
L’exceptionnalisme de l’agriculture.....	16
Conséquences sur la politique de développement	18
IV. Comment la protection de l’environnement et des consommateurs entrave le commerce et le développement.....	21
Pas de mesures sans impact	21
Défis pour le commerce mondial.....	22
Implications.....	25
Références.....	27

Résumé

- La protection de l'environnement et des consommateurs fait figure « d'industrie de croissance » politique : tous les partis et de nombreuses agences étatiques, tant au niveau fédéral que cantonal, s'activent en faveur de la protection présumée de la nature et des consommateurs. Ce phénomène tend à s'intensifier sans que les citoyens n'en aient demandé autant.
- Les instruments de la protection de l'environnement et des consommateurs comprennent la réglementation (lois et interdictions) et des mesures basées sur les incitations (taxes, subventions). Les deux instruments empiètent sur la liberté de décision des citoyens et augmentent les coûts de transaction. En d'autres termes, ils altèrent et distordent les échanges des individus et des entreprises entre eux.
- Ces effets problématiques ont également un impact grandissant sur le commerce extérieur. Les économistes s'accordent tous sur un point : le libre-échange présente des avantages pour tous les acteurs concernés car il se fonde sur une division du travail qui augmente l'efficacité de l'allocation des ressources, ce qui accroît la prospérité.
- Or les effets des mesures de protection de l'environnement et des consommateurs s'avèrent de plus en plus protectionnistes, et les partenaires commerciaux doivent supporter l'ensemble du préjudice qui en découle. « L'agriculture verte » propagée dans les pays riches, censée légitimer le protectionnisme agricole, est exemplaire à cet égard. Cependant, de nombreuses autres mesures, de la protection du climat à l'interdiction des ampoules électriques, visent à entraver le commerce international.
- La protection de l'environnement et des consommateurs bénéficie généralement d'une large estime au sein de l'opinion publique, si bien que l'on peut parler de « bonus de légitimité » en sa faveur. Les points de vue qui lui sont opposés font vite l'objet de controverses politiques. Du point de vue des lobbies qui cherchent à imposer leurs intérêts particuliers au détriment du public, il est donc astucieux de camoufler leurs propositions avec une couche de « vert ». Cela minimise à coup sûr les résistances.
- Les mesures protectionnistes les plus discutables sont celles qui prétèrent les partenaires commerciaux les plus faibles dans les pays en voie de développement ou récemment industrialisés, où la population et les industries d'exportation dépendent encore fortement de la production agricole.

- Le combat des pays européens contre l'huile de palme tropicale est un exemple illustratif de la façon dont les mesures protectionnistes au nom de la protection de l'environnement et des consommateurs sont, en fait, motivées par d'autres raisons. De telles mesures remettent en question la lutte contre la pauvreté dans les pays en voie de développement, avec des conséquences adverses graves pour l'environnement et la santé dans le monde.

Les périls du protectionnisme vert – à l’instar du combat contre l’huile de palme en Europe

Christian Hoffmann *

I. La taxe protectionniste sur l’huile de palme : bientôt en Suisse également ?

Une organisation activiste environnementaliste bien connue a publié un film sur la plateforme vidéo YouTube à la mi-mars 2010. La séquence montrait un employé de bureau qui s’ennuie en train de mettre du papier dans une déchiqueteuse. Le célèbre slogan « Besoin d’une pause ? » apparaît à l’écran. L’employé ouvre l’emballage de la barre chocolatée « Kit Kat » et en retire le doigt d’un orang-outan. Lorsqu’il croque le doigt, du sang dégouline partout sur son bureau et son visage apathique. Les activistes environnementalistes se servent de ce spot pour protester contre l’utilisation de l’huile de palme car, comme l’insinue leur allégation, la production de cette huile impliquerait la déforestation de la forêt tropicale indonésienne et donc, l’habitat de l’orang-outan. Cette vidéo a été visionnée et partagée des centaines de milliers de fois en l’espace d’une période très courte. Le fabricant de la barre chocolatée est intervenu et a demandé le retrait du spot de la plateforme en ligne. La page de fans Kit Kat sur Facebook, qui a été inondée de critiques, a également été retirée. Cependant, la diffusion rapide du film n’a pas pu être arrêtée. L’entreprise reçoit encore à ce jour de nombreuses protestations. Il ne lui restait plus qu’à s’excuser publiquement, promettant de reconsidérer ses relations commerciales avec les fournisseurs controversés d’huile de palme.

La résistance française

Cette action contre une entreprise agroalimentaire, spectaculaire et apparemment efficace pour le grand public, n’était qu’un temps fort d’une campagne internationale plus vaste, appuyée par les acteurs les plus divers.

* L’auteur, docteur en économie, est responsable de la recherche à l’Institut Libéral.

Cette campagne se focalise sur les effets de la production agricole sur la biodiversité locale, en particulier dans les régions tropicales. De nombreuses organisations non gouvernementales (ONG), en particulier celles qui se consacrent à la protection de l'environnement, critiquent l'utilisation accrue de zones agricoles pour produire de l'huile de palme qui, selon les critiques, favorise le recul de la forêt tropicale. Actuellement, l'huile de palme est couramment utilisée comme matière grasse pour la friture ou dans la margarine, dans les crèmes glacées et même dans les savons et les carburants. Plusieurs pays tropicaux ont ainsi adapté leur production agricole pour répondre à la demande croissante d'huile de palme.

Or, la campagne contre l'huile de palme ne se base pas seulement sur des préoccupations environnementales. En 2011, la France a lancé un débat public sur l'impact de l'huile de palme sur la santé. Cela a ajouté à la discussion environnementale existante une dimension de protection des consommateurs. Selon les accusations avancées, l'huile de palme contiendrait notamment de grandes quantités d'acides gras saturés, considérés comme une cause d'obésité et de maladies cardiovasculaires. L'agitation a également remporté un certain succès : selon les sondages, environ 50% des Français pensent désormais que l'huile de palme peut être associée à des effets négatifs sur la santé et l'environnement. Certains détaillants ont même retiré de leurs rayons des produits contenant de l'huile de palme. Un nombre croissant de denrées alimentaires portent même des étiquettes indiquant qu'elles ne contiennent pas d'huile de palme. Ceux ayant profité de cette évolution sont les producteurs de substituts, comme l'huile de tournesol, en Russie et en Ukraine, mais surtout dans l'Union européenne.

Le combat français contre l'huile de palme a finalement atteint son point culminant en novembre 2012 quand le Sénat français a décidé d'imposer une augmentation de 300% de la taxe sur l'huile de palme. La mesure est appelée la « taxe Nutella », car l'un des nombreux ingrédients de la pâte à tartiner préférée des Français est l'huile de palme. Un représentant du gouvernement socialiste s'est ainsi justifié en soutien de la mesure : « L'huile de palme contient des graisses saturées ; son effet néfaste sur la santé est bien connu. » Cette déclaration officielle a lancé de vives protestations des États producteurs d'huile de palme tels que la Malaisie, l'Indonésie, le Nigeria et la Côte-d'Ivoire. Ces pays ont affirmé que la nouvelle taxe était une discrimination unilatérale contre un produit d'exportation important et, par conséquent, portait préjudice à leurs économies nationales. La marque Nutella, de son côté, a annoncé qu'elle continuerait d'utiliser l'huile de palme, car les méthodes de production alternatives produisent des acides gras insaturés trans, qui sont incomparablement plus problématiques pour la santé que l'huile de palme tant critiquée. Certains membres du Parlement européen se sont vus contraints de soumettre une demande à la Commission européenne afin d'examiner si la nouvelle taxe était en conformité avec les accords sur le commerce

international. En conséquence, le Parlement français a fini par rejeter les projets fiscaux sur l'huile de palme et l'Union européenne a annoncé qu'elle continuerait d'observer de près toute entrave au commerce extérieur.

Parallèles suisses

Ce qui semblerait un nouvel épisode amusant de l'interventionnisme de l'État français a toutefois des conséquences en Suisse. Depuis le début de l'année 2014, les producteurs d'huile de palme ont deux ans pour s'adapter aux nouvelles réglementations d'étiquetage. Une motion avait même été soumise au Conseil national en juin 2010 encourageant le Conseil fédéral à prendre des mesures contre la production d'huile de palme au niveau international. On y lit : « Le Conseil fédéral est chargé de s'engager activement dans les conférences internationales auxquelles il participe contre les effets dévastateurs pour l'environnement de la production intensive de l'huile de palme. (...) Même si la production ne concerne pas directement la Suisse, notre pays ne peut se désolidariser des effets négatifs provoqués ailleurs par notre demande de production nationale. » Il est évident que la Suisse ne pèse pas lourd dans les conventions internationales par rapport à d'autres acteurs comme l'Union européenne, les États-Unis, l'Inde ou la Chine. Cependant, l'activisme symbolique a un certain attrait sur la scène internationale ; le Conseil fédéral a donc proposé d'accepter cette demande, ce qui a été confirmé par les Chambres entre-temps.

En décembre 2012, une nouvelle motion demandant que les denrées alimentaires soient clairement étiquetées avec le type d'huile végétale qu'elles contiennent a été déposée au Conseil national. La mesure proposée permettrait aux consommateurs suisses de différencier l'huile de palme de l'huile de colza suisse. Une autre motion déposée au Conseil national au même moment a abordé la préoccupation que sans indication obligatoire de teneur en huile de palme, les consommateurs pourraient « la confondre avec des huiles de plantes domestiques, comme l'huile de colza ou de tournesol ». Le Conseil fédéral avait alors promis qu'il résoudrait la question lors de la prochaine révision de la loi sur les denrées alimentaires. Le canton de Fribourg est même allé plus loin. Dans une initiative législative heureusement rejetée, il a exigé une interdiction immédiate d'importation d'huile de palme qui « ne répond pas aux exigences de qualité suisse ». Le Conseil fédéral devrait promouvoir les « graisses et huiles domestiques » et soutenir la « souveraineté alimentaire ». À l'origine une posture des milieux socialistes et verts, le combat contre l'huile de palme a donc fini par rallier sur certains points une majorité politique en Suisse.

Les faiblesses d'une critique

Alors que le Parlement suisse découvre son engouement pour l'huile de colza domestique, la croisade française contre l'huile de palme fait face à une montée de critiques internationales. Les accusations portées par les activistes et

les ONG anti-huile de palme sont en train d'être sérieusement contestées. Les représentants d'États producteurs d'huile de palme découvrent par exemple que les États occidentaux consacrent de bien plus grandes surfaces agricoles que leurs propres pays. La Malaisie, par exemple, protège 50% de son espace forestier, un chiffre que la France ne pourrait pas du tout atteindre actuellement. Des études indiquent que la durabilité écologique de la production d'huile de palme est relativement élevée. Elle n'est pas très gourmande en énergie et en surface, et génère de grandes quantités d'huile par hectare cultivé. La production d'huile de palme est une ressource bien plus respectueuse de l'environnement que la production européenne d'huile de tournesol ou de colza. Sans oublier le fait que des moyens considérables ont été investis dans le développement de méthodes de production durables par des fonds de conservation de la faune, comme le Malaysian Palm Oil Wildlife Conservation Fund.

Même l'impact de l'huile de palme sur la santé semble être moins unilatéral que les critiques veulent bien l'affirmer. Comme l'a établi l'entreprise qui produit Nutella, l'huile de palme ne contient aucun acide gras trans et constitue par conséquent une alternative saine aux huiles hydrogénées. Le fait qu'elle contienne des acides gras saturés et non saturés fait également d'elle une alternative aux graisses animales. Après tout, la plupart des consommateurs consomment déjà des acides gras saturés, en particulier sous la forme de lait, de beurre, de fromage et de viande. De plus, tout comme l'huile d'olive, l'huile de palme raffinée (utilisée pour les fritures) ne semble pas avoir d'impact sur les maladies cardiovasculaires. Les substances contenues dans l'huile de palme pourraient même avoir un effet préventif sur certaines maladies cancéreuses ou neurologiques.

En plus des aspects politiques de la protection présumée de l'environnement et des consommateurs, le combat contre l'huile de palme touche également au développement économique. Cette dimension ne se retrouve pas souvent au centre des débats européens : en raison de sa forte productivité, l'huile de palme est une culture intéressante en particulier pour les petits agriculteurs. En Malaisie, 39% des terres agricoles consacrées à l'huile de palme sont cultivées par de petits agriculteurs. Un revenu allant jusqu'à 2 000 USD par hectare fait de l'huile de palme un instrument valable dans la lutte contre la pauvreté. Selon les estimations, 25 millions d'Indonésiens gagnent leur vie grâce à la production d'huile de palme. Les exigences des pays occidentaux pour un étiquetage indiquant une production « durable » d'huile de palme représentent une charge considérable, en particulier pour les petits agriculteurs, tandis que les producteurs industriels sont en mesure d'assumer ce genre de dépenses beaucoup plus facilement. Des organisations telles que la « Table ronde sur l'huile de palme durable » (Roundtable on Sustainable Palm Oil, RSPO) multiplient leurs efforts pour promouvoir une telle certification. Or, une augmentation du prix de production a aussi un impact sur la population

locale, pour laquelle l'huile de palme est par ailleurs un élément important de son alimentation. En effet, celle-ci procure un niveau élevé de calories à un coût relativement faible.

Compte tenu de ces circonstances, la campagne activiste citée au début de cette étude doit être évaluée de façon différenciée. L'orang-outan sert-il tout au plus d'icône pour une campagne de marketing destinée à lever des fonds pour une des plus grandes ONG environnementalistes ? Il est relativement aisé de remettre en cause les faits sur lesquels cette campagne se base. Cependant, une dynamique s'est déclenchée avec l'engouement des responsables politiques de la protection de l'environnement et des consommateurs. À ce stade, on peut difficilement imaginer stopper des mesures telles que les exigences en matière d'étiquetage, que ce soit dans l'UE ou en Suisse. Des mesures supplémentaires, comme des pénalités fiscales ou des barrières à l'importation, ne sont pas non plus à exclure. Cela ravirait certainement les concurrents domestiques des producteurs d'huile de palme tropicale. Mais serait-ce vraiment dans l'intérêt des populations, aussi bien en Europe que dans les pays tropicaux ?

II. La protection de l'environnement et des consommateurs : un paravent pour entraver les marchés

Le succès électoral soutenu des partis « verts » n'est pas le seul indicateur de la popularité croissante de la protection de l'environnement et des consommateurs en politique. Pour autant que l'on puisse parler d'industries de croissance en politique, la protection de l'environnement et des consommateurs a sans aucun doute été l'un des secteurs d'activité les plus fructueux dans le portefeuille politique au cours des deux à trois dernières décennies. C'est celui qui a bénéficié de la plus grande expansion des activités étatiques.

Une industrie de croissance politique

Les origines du mouvement politique vert remontent à la seconde moitié des années 1970. C'est une sorte de retardataire du mouvement de 1968, qui se manifeste d'abord politiquement sous la forme d'organisations sociales-démocrates et socialistes. Les organisations à l'origine du mouvement vert ont eu tendance à attirer des écologistes conservateurs sceptiques envers le progrès et souvent anti-occidentaux, qui ont considéré qu'il était de leur devoir de défendre l'intégrité de la nature contre l'humanité. Cette orientation a changé au cours des années 1970 et 1980 à la suite d'un afflux de militants socialistes d'extrême gauche dans les rangs écologistes. Les deux approches vertes partagent toutefois une aversion à la technologie et à l'industrie, ainsi qu'un certain pessimisme culturel. Depuis le début, les partis verts ont bénéficié d'un soutien supérieur à la moyenne de la part des médias, des universités et des églises en quête de nouvelles missions.

Le succès continu du mouvement vert ne se reflète que partiellement dans les résultats électoraux obtenus par les partis écologistes. En Europe, ceux-ci représentent maintenant une base d'environ 10% de l'électorat. Paradoxalement, la création de partis verts qui ont pu croître au cours des dernières décennies semble aujourd'hui s'accompagner d'une diminution du nombre de leurs électeurs. Cependant, cette érosion s'accompagne d'un phénomène tout aussi important que la prise d'ampleur des partis politiques écologistes : l'intégration de politiques environnementalistes dans les partis préétablis, conservateurs, sociaux-démocrates et libéraux. La protection de l'environnement et des consommateurs est devenue une composante intégrale des plateformes électorales de chaque parti. La croissance rapide des offices de protection de l'environnement et des consommateurs, à la fois au niveau fédéral et cantonal, a rapidement ancré ces politiques dans l'administration, qui a développé à son tour sa propre dynamique expansionniste. Comme l'expérience le montre, ces évolutions vont de pair avec la croissance continue du champ d'action politique.

La plate-forme verte s'est élargie depuis longtemps au-delà de simples questions environnementales. Cette expansion est le résultat de la définition hétérogène et relativement contradictoire de ce qui devrait être considéré « la protection de l'environnement ». D'une part, il est extrêmement douteux que l'agriculture biologique « verte » réponde effectivement aux exigences de durabilité, car l'agriculture biologique en Europe est souvent plus intensive en ressources que l'agriculture conventionnelle dans d'autres régions plus chaudes de la planète (indépendamment du transport des marchandises vers les pays occidentaux). D'autre part, de nombreuses politiques vertes ont des implications négatives importantes pour l'économie et la société civile. Par exemple, la lutte contre le changement climatique en évitant les émissions de CO₂ a entraîné une restructuration considérable des chaînes de création de valeur. Cela a créé une connexion étroite des intérêts de la protection présumée de l'environnement et de celle des consommateurs. La santé publique sert également de prétexte pour la mise en œuvre de mesures de protection de l'environnement, définie à maintes reprises en fonction de l'impact de la pollution environnementale sur les êtres humains. En Suisse, le parti écologiste va donc jusqu'à prétendre sur ses banderoles que sa politique améliore la « qualité de vie ». Ce slogan fait le lien entre les velléités de protection de l'environnement et celles de protection des consommateurs, alors qu'elles sont plutôt susceptibles de diminuer les niveaux de vie.

De cette préoccupation générale pour le bien-être des citoyens est née la préoccupation politique plus globale du « bon » mode de vie. Désormais, au-delà du sujet de la nutrition même, la consommation de produits et services est également devenue l'objet de politiques publiques visant à protéger les citoyens contre les dommages possibles à leur santé (y compris ceux relevant de leur responsabilité personnelle). Le protectionnisme environnemental et celui des consommateurs partagent une position « post-matérialiste » fondamentale qui est éminemment septique face au progrès et tend à se méfier de manière généralisée des acteurs économiques, dont les motifs seraient potentiellement menaçants. Les interventions réglementaires dans les libertés économiques ont donc pris une importance prépondérante. Le protectionnisme de l'environnement et du consommateur se caractérise également par l'aura d'incontestabilité qui l'entoure : il fait figure de position altruiste, même pour ceux qui ne se sentent pas concernés. Cette aura est caractéristique de la « vérité » politico-éthique écologiste. Il est donc difficile pour les acteurs politiques de critiquer ou même de rejeter les initiatives en ce sens, quelles qu'elles soient, puisqu'elles sont considérées comme justifiées sur le plan moral. La légitimité de la protection de l'environnement et des consommateurs est essentiellement présumée au profit des interventions de l'État. Après tout, qui pourrait vouloir nuire délibérément à la nature ou aux consommateurs ?

Entre réglementations et incitations

Les mesures politiques visant à protéger l'environnement et les consommateurs peuvent se diviser en deux catégories, qui semblent différer considérablement, mais qui ont toutes deux une influence considérable sur les décisions de consommation et d'investissement des acteurs économiques, à savoir les réglementations et les instruments incitatifs, souvent faussement dénommés instruments « d'économie de marché ». D'autres mesures tombent dans une zone grise, telles que les initiatives prétendument volontaires ou corporatives des entreprises, à l'image du centime climatique en Suisse, qui sont en fait motivées par la menace d'une intervention politique. Le terme de mesures « volontaires » est évidemment trompeur. Une expression plus adéquate serait « sélection forcée du moindre mal ».

Les réglementations autorisent ou interdisent certaines actions. Elles constituent une méthode de dirigisme administratif qui influence directement les décisions des citoyens. Comme elles restreignent la liberté d'action, elles nécessitent généralement des justifications élaborées, ce qui en font des moyens privilégiés dans la prévention de dangers présumés posés à la santé ou à l'environnement. D'un point de vue politico-économique, les mesures réglementaires ont le désavantage de déclencher potentiellement une résistance considérable des personnes touchées. Elles peuvent provoquer des débats émotionnels dans l'opinion publique. Par contre, elles ont l'avantage distinct d'apparaître simples et faciles à comprendre. Si un phénomène, comme le tabagisme, est perçu comme néfaste, ne serait-il pas plus raisonnable et plus efficace de le soumettre à une interdiction au lieu de simplement augmenter artificiellement le prix du tabac par une taxe ?

Les instruments de planification semblent différer de la réglementation, par exemple lorsqu'il s'agit d'aménagement du territoire. Or, ils s'apparentent à de la réglementation, car chaque action qui ne s'y conforme pas est soumise à une interdiction.

Les instruments incitatifs de la protection de l'environnement et des consommateurs incluent des instruments comme la mise en place de primes ou de pénalités financières positives ou négatives pour des actions spécifiques, sous la forme de subventions ou de taxes, notamment. Il en existe d'innombrables exemples, des taxes sur l'alcool et le tabac à la promotion de l'énergie solaire. Ces instruments sont appelés abusivement instruments « d'économie de marché » car ils ne forcent pas directement ni n'interdisent des actions spécifiques, mais invitent plutôt au calcul explicite du coût et du revenu supplémentaire qu'ils peuvent générer, en tenant compte des distorsions de l'État. Le prix des actions non désirées par la politique augmente, tandis que celui des actions qu'elle entend privilégier diminue. Cela permet à la société d'être redirigée ou même de lui donner un petit « coup de pouce » dans la direction voulue sans avoir à invoquer la menace d'interdictions réglementaires.

D'un point de vue politico-économique, les instruments incitatifs de la protection présumée de l'environnement et des consommateurs présentent des avantages considérables ; par rapport aux interventions réglementaires, ils sont considérés comme moins drastiques et plus facilement dans les cordes d'un ordre social libre, ce qui signifie qu'ils peuvent être mis en œuvre avec une résistance moindre du public. Les pénalités négatives, sous la forme d'augmentations des prix, ont également l'effet bienvenu, d'un point de vue superficiel, de générer des rentrées d'argent supplémentaires pour l'État. Les primes positives, sous la forme de diminutions des prix, d'un autre côté, sont également soutenues par les profiteurs de subventions motivés à s'organiser autour de leurs intérêts particuliers et à influencer le processus de décision politique. Des mesures telles que la promotion de l'énergie solaire reposent donc non seulement sur l'aura positive de la protection présumée de l'environnement, mais comptent aussi sur le soutien intense des lobbies des entreprises qui en profitent directement. Ces intérêts économiques particuliers déguisés sous forme de protectionnisme environnemental ou de protection des consommateurs ont une apparence beaucoup plus attrayante et légitime aux yeux du public que s'ils étaient grossièrement défendus pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire la tentative d'obtenir un gain personnel au détriment des contribuables.

En fin de compte, les analyses économiques montrent que les impacts de différentes mesures de protection de l'environnement et des consommateurs ne diffèrent que dans une faible mesure et non de façon fondamentale : après tout, toute forme d'intervention politique influe sur le coût de certaines actions. Dans le cas des interventions incitatives, de tels changements de coûts sont à la fois explicites et intentionnels. Dans le cas des interventions réglementaires, il y a purement et simplement transfert implicite des coûts : les actions « prohibées » ne sont pas rendues impossibles par la déclaration d'une interdiction, elles sont simplement renchériées. Désormais, les citoyens concernés doivent prendre en considération le risque d'être exposés et punis pour leurs décisions de consommation et d'investissement. Les coûts de transaction des actions « prohibées » augmentent donc en raison des mesures de dissimulation et d'évasion nécessaires, qu'elles soient légales ou non.

Ces types de transfert de coûts liés la protection de l'environnement et des consommateurs exercent non seulement d'importantes distorsions sur le commerce intérieur, mais entravent également les échanges internationaux.

III. L'importance du libre-échange

L'industrie de croissance politique que représente la protection de l'environnement et des consommateurs, généralement motivée par des buts d'apparence noble comme l'amélioration de la qualité de la vie et de la santé, et les rendant donc pratiquement intouchables au plan politique, pèse sur les citoyens et les entreprises, que ce soit de façon explicite sous la forme d'impôts et de taxes, implicitement sous forme de hausse des coûts de transaction provenant d'interdictions, ou même indirectement résultant de la nécessité de financer des mesures spécifiques décidées par les gouvernements. En d'autres termes, les mesures de politiques de protection de l'environnement et des consommateurs interfèrent avec le libre-échange entre les acteurs économiques et entraînent des effets de redistribution. Cela prend une dimension particulièrement problématique dans le contexte international.

Avantages réciproques

Un bon mot dit que deux économistes auront trois réponses à la même question. Cependant, il existe un cas où cette pluralité d'opinions ne s'applique pas ; qu'ils soient adeptes de l'approche keynésienne, néoclassique ou autrichienne, les économistes de tous les horizons s'accordent sur les avantages du libre-échange. Paul Krugman, fervent partisan de l'école keynésienne, favorable aux interventions de l'État, a même reçu un prix Nobel pour ses contributions à la théorie du commerce moderne, dans lesquelles il défend les mérites du libre-échange contre les objections protectionnistes. Pourquoi donc ce consensus économique inhabituel en faveur du commerce international ?

Ludwig von Mises se réfère à la division du travail comme phénomène essentiel de la civilisation : « Le phénomène social fondamental est la division du travail et sa contrepartie la coopération humaine. » Créer de la prospérité au-delà de simples moyens de subsistance exige la coopération de plusieurs personnes, leur permettant d'apporter différentes compétences, leurs connaissances implicites et explicites et leurs ressources, dans un processus d'échanges mutuellement bénéfiques. Les participants au marché peuvent se spécialiser dans ce qu'ils produisent le plus efficacement. En d'autres termes, ils obtiennent une augmentation de la productivité avec un effort relativement minimal. Une fois que ces processus d'échange atteignent une certaine ampleur, les prix du marché, influencés par l'offre et la demande, signalent quels biens et services sont en mesure d'optimiser le bien-être économique. Le plus important dans ce processus, c'est que les décisions soient le résultat non entravé des préférences réelles des participants au marché (afin que les investissements soient « durables »). C'est seulement lorsque les décisions commerciales sont libres de toute contrainte et de toute manipulation de tiers

que l'on peut supposer avec certitude qu'elles mèneront à des avantages pour toutes les parties prenantes. L'échange est toujours mutuellement avantageux lorsqu'il est volontaire ; sinon, il n'aurait tout simplement pas lieu.

Il est vrai que l'avantage potentiel pour les participants d'un système d'échange polycentrique et complexe augmente, plus le nombre de personnes qui y participent est élevé, chacun apportant leurs compétences, leur énergie et leurs ressources. La division du travail et les échanges qui en découlent ont donc un « effet de réseau » : plus le nombre de personnes y participant augmente, plus les ressources seront utilisées efficacement et plus l'innovation pourra satisfaire les besoins de l'humanité. La division du travail et l'échange ne connaissent pas de frontières, de religion ou de couleur de peau. En fait, il s'agit de valeurs universelles par nature. La coopération et les échanges commerciaux sont aussi anciens que l'humanité elle-même. Contrairement aux accusations faites par certains activistes « anti-mondialisation », l'échange international entre les gens n'est pas quelque chose qui doit être organisé politiquement ; il est au contraire la norme naturelle d'individus et d'entreprises libres lorsqu'ils ne sont pas entravés par la politique. Les entraves au libre-échange, en revanche, vont contre la nature humaine. Elles sont comparables à la construction d'un mur de séparation dont les effets négatifs augmentent continuellement avec le temps.

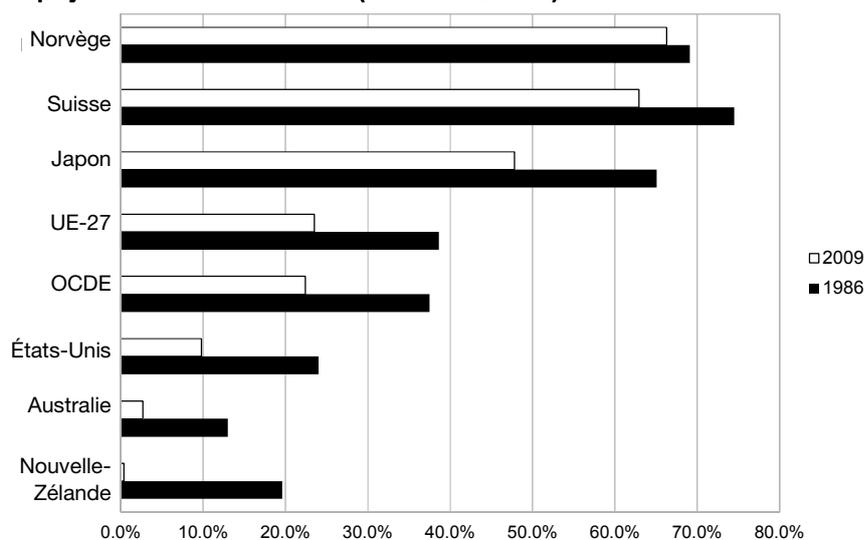
L'expérience confirme le consensus économique : les économies ouvertes atteignent des revenus par habitant sensiblement plus élevés que les économies fermées. Même si les partenaires commerciaux d'un pays adhèrent à une politique commerciale restrictive, la suppression unilatérale des barrières aux échanges est toujours avantageuse parce que l'économie ouverte bénéficie de l'importation relativement bon marché des marchandises qu'elle nécessite, tandis qu'elle peut concentrer ses propres ressources sur des processus de production qui lui confèrent un avantage concurrentiel comparatif. Comme ce ne sont pas les avantages absolus, mais les avantages relatifs qui importent dans la division du travail, le libre-échange est également avantageux pour les pays qui ont ostensiblement des désavantages de coûts absolus dans toutes les industries. La concentration sur les secteurs avec l'efficacité relative la plus élevée permet toujours à l'économie en question d'augmenter l'importation de marchandises souhaitées, et donc d'atteindre une plus grande prospérité qu'elle ne le pourrait sans division du travail et sans échanges.

En conclusion, on peut affirmer que les entraves au commerce international sont toujours directement associées à une perte de bien-être général, car elles distordent, voire interdisent la division du travail, l'allocation efficace des ressources et les échanges volontaires mutuellement avantageux. Pourtant, la politique édicte en permanence des mesures qui nuisent au commerce international : l'agriculture en est un exemple particulièrement frappant.

L'exceptionnalisme de l'agriculture

Chaque année, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) calcule l'estimation du soutien aux producteurs (ESP). Ce chiffre détermine quelle part du revenu agricole sera générée à partir de subventions publiques au lieu du marché. La figure 1 montre que la Suisse figure parmi les pays où la part des subventions publiques est supérieure à 50% du revenu total du secteur agricole. L'agriculture suisse est l'un des secteurs primaires les plus isolés au monde, et l'un des plus protégés contre le commerce international. « La protection de l'agriculture est un dénominateur commun dans le monde entier. Cela est démontré par le fait que seulement 7% à 8% de toutes les productions agricoles sont commercialisées au niveau international. En comparaison, la Banque mondiale a enregistré en 2007 que le commerce extérieur de marchandises et de services représentait environ 30% du PIB mondial. »

Figure 1 : Part des transferts de revenus dans le revenu agricole de certains pays ou groupes de pays en 1986 et en 2009 (source : OCDE)



Chaque année, les États membres de l'OCDE dépensent environ 200 milliards USD pour la protection de leur agriculture. En même temps, les pays occidentaux s'opposent à la libéralisation des échanges agricoles. L'UE, caractérisée par sa politique agricole commune centralisée, a adopté une position protectionniste et repliée sur elle-même dès ses débuts. Même les États-Unis se donnent beaucoup de mal pour promouvoir et protéger la production de nombreux produits agricoles. En Suisse, l'Union suisse des paysans s'est engagée activement contre la libéralisation des échanges agricoles avec l'UE, et davantage encore contre une libéralisation internationale.

Les arguments en faveur de la répression des échanges dans le domaine agricole se trouvent en pleine transition dialectique. Traditionnellement, la protection et le subventionnement de l'agriculture ont été justifiés par le simple

objectif d'assurer la « sécurité de l'approvisionnement ». Cependant, la théorie des échanges montre clairement que grâce à la répartition internationale du travail, le libre-échange peut augmenter la qualité des produits disponibles tout en réduisant les prix. Cela se vérifie également dans le domaine agricole. Isoler l'agriculture nationale n'offre en fait aucune garantie d'approvisionnement au public. Même les arguments nationalistes en faveur de la production agricole, tout populaires qu'ils soient dans les débats (« la qualité suisse pour les citoyens suisses »), ne sont pas convaincants. Dans un cadre de libre-échange, les consommateurs auraient en effet toujours la possibilité de choisir des produits nationaux si c'était effectivement leur préférence.

Le lobby agricole recourt donc de plus en plus aux arguments de politiques de protection de l'environnement et des consommateurs pour défendre ses privilèges et échapper à la pression de la concurrence internationale. En conséquence, il affirme que le motif derrière le protectionnisme agricole est d'assurer des méthodes de production écologiques. Parmi les objectifs explicites prévus par la politique agricole suisse pour la période de 2014 à 2017, on retrouve notamment les éléments suivants :

- contributions au paysage cultivé pour le maintien d'un paysage rural ouvert;
- contributions à la biodiversité pour le maintien et la promotion de la diversité des espèces;
- contributions à la qualité du paysage pour la préservation, la promotion et le développement de la diversité des paysages cultivés.

L'agriculteur suisse se donne ainsi le rôle de paysagiste écologique. Or la protection de l'agriculture nationale a surtout pour effet de limiter l'offre et d'augmenter les prix pour les citoyens. Cette réalité semble s'imposer de plus en plus dans l'opinion publique, comme l'indique l'explosion du nombre de résidents suisses qui vont faire leurs courses dans les pays voisins. Il n'empêche que d'un point de vue politique, il semble tout à fait opportun de remplacer l'argument intenable de la sécurité de l'approvisionnement par une préoccupation supposée pour la protection de l'environnement et des consommateurs. Les protectionnistes agricoles de l'UE suivent la même ligne d'argumentation. La devise en la matière a été élargie pour refléter cette stratégie : « protection de l'environnement, équité, sécurité alimentaire ». Bien sûr, même une clameur « verte » ne change rien aux effets néfastes des mesures protectionnistes, qui ne bénéficient qu'aux intérêts particuliers. Cependant, ce ne sont pas seulement les consommateurs domestiques qui sont pénalisés par les entraves au commerce agricole international. Les populations des pays étrangers concernés en souffrent également.

Conséquences sur la politique de développement

Ce qui laisse songeur est précisément le fait que ce sont les plus pauvres des pauvres dans le monde qui dépendent le plus de la production agricole, et qui bénéficieraient donc le plus d'une libéralisation des échanges. L'économiste Hans Rentsch fait le constat qu'en 2003, au moins trois quarts de la population des pays les moins développés travaillaient dans le secteur primaire (voir le tableau 1). Les exploitations agricoles dans les pays en voie de développement les plus pauvres sont généralement petites et servent principalement à assurer l'autoconsommation. C'est un point qui, à première vue, rend encore plus surprenante la part importante des exportations agricoles au sein des exportations mondiales de marchandises en provenance des pays les moins développés. En 2003, ces pays comptaient plus d'un tiers de leurs exportations provenant de marchandises agricoles. Toutefois, cela reflète avant tout des valeurs de référence très basses : le commerce extérieur de ces États est peu développé, du fait de leur gouvernance politique antilibérale et protectionniste (qui explique en bonne partie la pauvreté). Une comparaison des données de tous les pays en voie de développement l'illustre : pour ces pays, la part des exportations agricoles par rapport aux exportations totales de marchandises était inférieure de 15%, car les exportations non agricoles sont déjà bien plus importantes de par leur état de développement plus élevé.

Tableau 1 : Dépendance agricole des pays en voie de développement (2003 – source : IFPRI)

	Pays les plus pauvres	Tous les pays en voie de développement
Part de l'agriculture dans le PIB (en %)	36,7	13,2
Part d'agriculteurs dans la population totale (en %)	76,4	60,6
Part d'exportations agricoles dans l'exportation totale (en %)	35,3	15,3

L'exemple décrit au début à propos de la production d'huile de palme est une parfaite illustration des structures de production agricole à petite échelle dans les pays nouvellement industrialisés et ceux qui sont en voie de développement. Les petits agriculteurs voient l'huile comestible comme une culture intéressante en raison des revenus qu'elle génère. En Malaisie, 39% des terres agricoles pour l'huile de palme sont cultivées par les petits agriculteurs. En Indonésie, des infrastructures se développent pour permettre aux petits agriculteurs d'être compétitifs sur les marchés mondiaux. Le Nigeria, pour sa part, est devenu l'un des plus grands producteurs d'huile comestible, avec des dizaines de milliers d'emplois dans l'industrie et un envol remarquable des exportations. De ce fait, la Banque mondiale s'est focalisée depuis des années

sur la promotion de la production d'huile de palme au Nigeria, jusqu'à ce qu'elle cède aux pressions de plusieurs organisations écologistes et annule son programme de crédit destiné aux agriculteurs nigériens.

Généralement, c'est le manque d'accès aux consommateurs et aux marchés (internationaux) qui entrave le développement économique. La division du travail et le libre-échange sont les conditions de base pour augmenter la productivité dans le domaine de l'agriculture, car ils libèrent des ressources pour développer les secteurs secondaire et tertiaire. Cependant, cela nécessite un investissement considérable qui ne peut pas simplement s'obtenir en dessous d'un certain seuil de revenus. Les entreprises et les citoyens de l'hémisphère sud restent ainsi bloqués dans une économie agricole de subsistance. En 2003, l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (International Food Policy Research Institute, IFPRI) a essayé de chiffrer les dommages causés par le protectionnisme agricole des pays occidentaux :

- 24 milliards de dollars de pertes directes de revenus pour les pays en voie de développement par an (sans en inclure les effets dynamiques) ;
- une distorsion des exportations agricoles aux dépens des pays en voie de développement à hauteur de 40 milliards de dollars par an ;
- une multiplication potentielle par trois du volume agricole net dans les pays en voie de développement en levant la protection agricole imposée par les pays industrialisés.

Il va de soi que les barrières aux échanges des pays occidentaux ne se limitent pas au secteur agricole. Pourtant, les effets du protectionnisme agricole sont particulièrement dévastateurs pour les pays en voie de développement et ceux récemment industrialisés, car les habitants de ces pays dépendent largement de ce secteur. Les entraves au libre-échange représentent un luxe que seules les personnes les plus riches des pays occidentaux peuvent se permettre. Cependant, les victimes de la pauvreté absolue en Afrique ou en Asie dépendent largement de conditions libérales d'accès aux marchés internationaux pour leur santé, leur développement personnel et même leur espérance de vie, ce qui leur est refusé à la fois par la politique souvent autoritaire de leurs pays et par les États du monde développé.

Par ailleurs, il faut relever que les mesures protectionnistes ont un impact négatif direct sur la protection de l'environnement. La déclaration de Johannesburg sur le développement durable de 2002 conclut sur les termes suivants : « L'éradication de la pauvreté, le changement des habitudes de consommation et des méthodes de production, ainsi que la protection et le maintien des ressources naturelles sur lesquels se base le développement économique et social, représentent des objectifs primordiaux et des conditions importantes pour le développement durable ». Il existe effectivement une corrélation directe entre la pauvreté, l'épuisement des ressources naturelles et les atteintes à la santé des personnes concernées. Les populations qui font face

à la détresse ou à la faim n'accordent aucune utilité à des activités de conservation des ressources ou à l'agriculture durable. L'optimisation à court terme des revenus agricoles s'observe donc surtout lorsque les droits de propriété ne sont pas clairement définis, ce qui est assez courant dans les pays en voie de développement. Cela n'est pas seulement dommageable pour la nature, mais va généralement de pair avec une production et des conditions de consommation dangereuses pour la santé.

En contraste aux préceptes répressifs des organisations environnementalistes, le directeur de l'ONG « Africa Fighting Malaria », Richard Tren, fait le constat suivant : « Si l'objectif d'un environnement propre avec une population en bonne santé est réellement une préoccupation, nous devrions tout faire pour que les pays en développement deviennent prospères. Cet objectif peut être atteint grâce à des marchés ouverts et à la libéralisation du commerce, à la protection de la propriété privée et à l'État de droit. » Les politiques poursuivies au nom de la protection de l'environnement et des consommateurs qui érigent des barrières commerciales ont donc finalement un impact négatif non seulement sur le bien-être des citoyens et le développement des économies défavorisées, mais également sur la protection de l'environnement.

IV. Comment la protection de l'environnement et des consommateurs entrave le commerce et le développement

Il n'est pas surprenant que la « taxe Nutella » en France ait rencontré une opposition articulée de la part des pays en voie de développement ou récemment industrialisés très dépendants économiquement de l'exportation de l'huile de palme. Il va de soi qu'une telle taxe interfère avec le commerce international. En fait, toutes les mesures proposées, y compris celles de la Suisse, présentent des implications pour le commerce de l'huile de palme : établir une obligation d'étiquetage ou de certification augmente les coûts de production, que ce soit pour l'industrie de transformation ou les producteurs agricoles. Introduire une taxe rend finalement le produit importé plus cher, ce qui à son tour entraîne des désavantages commerciaux. Les restrictions commerciales sont particulièrement évidentes dans le cas d'interdictions d'importations, comme celles préconisées par le canton de Fribourg. Dans tous ces cas, ceux qui en souffrent le plus sont les producteurs indonésiens ou malais décrits plus haut, souvent organisés en exploitations agricoles de petite taille, qui espèrent précisément se développer grâce à l'huile de palme, particulièrement lucrative.

Pas de mesures sans impact

En réalité, il n'existe aucune mesure de politique environnementale sans impact sur le libre-échange : les taxes d'incitation peuvent désavantager les producteurs étrangers (comme c'est le cas avec l'huile de palme) ou les avantager (comme c'est le cas avec les systèmes solaires principalement fabriqués en Chine). Les mesures légales et plus particulièrement les interdictions constituent une entrave évidente aux échanges volontaires. Lorsque ces mesures sont prises unilatéralement au détriment des producteurs étrangers, elles exercent un effet protectionniste sur les producteurs domestiques. Les conséquences de la protection de l'environnement et des consommateurs sur le commerce international devraient donc toujours être évaluées avec la plus grande prudence.

Les exemples ne manquent pas. L'interdiction des ampoules électriques en Europe, principalement orchestrée par l'industrie domestique en théorie pour faire des économies d'énergie, a un impact négatif unilatéral sur les producteurs étrangers qui profitent de certains avantages de coûts dans la production de ces ampoules, tandis que les entreprises européennes bénéficient d'avantages dans la création de substituts technologiquement complexes. Maintenant qu'il a été établi que le bilan écologique des « ampoules peu gourmandes en énergie » n'est pas aussi évident qu'il le paraît, la question se pose de savoir comment ce type de discrimination envers les partenaires commerciaux étrangers peut se justifier. Il en va de même de la protection du climat. Les appels invitant à

imposer une taxe incitative écologique à la réduction de CO2 impliquent généralement d'infliger une taxe d'importation sur les produits intensifs en CO2. Une taxe sur les émissions domestiques (ou à l'intérieur de l'Europe) de CO2 constituerait après tout, à elle seule, un désavantage unilatéral pour l'industrie domestique. Une étude réalisée par le European Center for Policy Studies conclut en ces termes : « Une intensité relative plus élevée de carbone à l'étranger augmente la désirabilité de droits de douane élevés à l'importation, car une taxe aux frontières favorise la production dans le pays importateur, ce qui entraîne dans ce cas des coûts environnementaux moindres. » Autrement dit, une taxe sur le CO2 sur les produits étrangers serait un avantage distinctif pour les producteurs domestiques. Il serait bien sûr tout à fait déplacé d'y voir une quelconque défense d'intérêts économiques derrière l'argument environnementaliste !

La directive sur les énergies renouvelables de l'UE stipule que les biocarburants doivent provenir d'une « culture durable ». Le lobby de l'huile alimentaire européenne s'investit dans ce cadre pour exclure de cette définition les cultures dans les zones de forêt tropicale. Paradoxalement, cela représente un préjudice pour les producteurs des pays tropicaux et un avantage pour les producteurs des pays où les dernières forêts vierges ont été épuisées depuis longtemps. L'exigence de certification de « culture durable » augmente en tous les cas les coûts des producteurs non européens, qui peuvent généralement produire pour beaucoup moins cher. C'est l'avantage de la directive pour les producteurs domestiques.

Défis pour le commerce mondial

Ainsi, il n'est pas surprenant que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) soit régulièrement amenée à se pencher sur les mesures de protection de l'environnement et des consommateurs qui interfèrent avec le libre-échange. Dans le cas n° 58, par exemple, l'Inde, la Malaisie, le Pakistan et la Thaïlande ont porté plainte contre le gouvernement des États-Unis, lequel avait voté une loi qui forçait les pêcheurs de crevettes à adopter certaines mesures afin de protéger les tortues de mer. Les crevettes pêchées dans le non-respect de ces directives ont été tout simplement interdites à l'importation du jour au lendemain. L'OMC a décidé de donner raison aux plaignants indiquant que les États-Unis avaient injustement discriminé des membres de l'OMC dans le cadre de cette loi. D'une manière générale, cependant, l'OMC tend à autoriser les restrictions d'importation qui se basent sur la protection de l'environnement et des consommateurs. En 2001, par exemple, elle a approuvé une interdiction d'importation européenne concernant les produits contenant de l'amiante en provenance du Canada. L'OMC défend en effet la position suivante : « Les pays ont le droit de recourir à des mesures commerciales pour protéger l'environnement (en particulier humain, animal, végétal et sanitaire), les espèces en danger et les ressources épuisables. » La protection de l'environnement et

des consommateurs figure donc parmi les préoccupations qui peuvent, officiellement du moins, justifier des entraves au commerce international.

En même temps, cela signifie que si un acteur économique cherche à introduire, dans son intérêt, des mesures protectionnistes de l'État face à la concurrence internationale, il devrait se réfugier de préférence, pour augmenter ses chances de succès, derrière une argumentation de protection environnementale ou de protection des consommateurs pour se justifier. Les incitations politiques suggèrent par ailleurs que le nombre de causes environnementalistes ou consuméristes augmente en corrélation directe avec la densité des réglementations. Plus la liberté des échanges est entravée, plus les consommateurs locaux et les producteurs étrangers seront désavantagés. Il est donc indispensable d'évaluer les préoccupations de protection présumée de l'environnement et des consommateurs à la lumière des entraves au libre-échange, ainsi que les préjudices associés à celles-ci.

Le fait que la protection de l'environnement et des consommateurs bénéficie d'une forme de « bonus de légitimation » dans les débats publics, suggérant qu'elle serait a priori justifiée et bienvenue, rend encore plus nécessaire une analyse critique des avantages et des inconvénients des mesures mises en œuvre prétendument au nom de ces préoccupations. Nous avons pu voir que chaque mesure, qu'elle soit basée sur des réglementations ou des taxes d'incitation, comporte un effet de redistribution. En d'autres termes, chaque mesure produit un gagnant et un perdant. Le fardeau de la preuve devrait donc être inversé. Dans la campagne menée contre l'huile de palme, par exemple, l'avantage pour les producteurs nationaux d'huile de tournesol ou de colza derrière le paravent de considérations « vertes » ou de promotion de la santé est tout à fait frappant. En Suisse, les partisans des mesures protectionnistes n'hésitent même pas à présenter les avantages pour les producteurs locaux en appui à leurs arguments !

Ce genre de protectionnisme vert est particulièrement dommageable lorsqu'il se fait au détriment de personnes et d'entreprises dans les pays en voie de développement et récemment industrialisés qui dépendent de l'accès libre aux marchés pour sortir de la pauvreté. L'objectif de développement durable devrait donc être pris en considération avant de mettre en œuvre des taxes d'incitation ou des interdictions. Il est établi depuis longtemps dans l'économie environnementale que l'amélioration de la protection de la nature et de la santé peut être obtenue plus efficacement en rehaussant le niveau de vie là où la pauvreté et le sous-développement ont eu pour conséquences des conditions de travail, de production et de vie nuisibles à la fois à la population et à la nature. En revanche, les améliorations écologiques mineures dans les pays occidentaux, comme dans le cas de l'huile de palme, bien que couramment utilisées comme arguments, ne fournissent pas de légitimation suffisante pour restreindre le libre-échange.

Le plus grand ennemi de la protection de l'environnement et des consommateurs est la pauvreté. Or, les marchés libres constituent le moyen le plus efficace de lutter contre la pauvreté. La légèreté avec laquelle les pays occidentaux continuent d'entraver le libre-échange international au nom de préoccupations « vertes » constitue un scandale économique, environnemental et développemental. Il serait temps que les politiques et les intérêts particuliers réfugiés derrière leurs arguments spécieux doivent en répondre.

Implications

- Les mesures de politiques de protection de l'environnement et des consommateurs ont toujours un impact sur les décisions de consommation et d'investissement des acteurs économiques. Ces conséquences, qui peuvent être non intentionnées et indirectes, doivent être prises en compte lors de la prise de décisions politiques.
- Une analyse critique est particulièrement nécessaire lorsque la protection de l'environnement et des consommateurs interfère avec le commerce international. En raison des avantages incontestés du libre-échange, les mesures protectionnistes devraient faire l'objet d'exigences de légitimation plus strictes.
- Une attention particulière devrait être portée aux effets des mesures faussant les échanges avec les partenaires commerciaux internationaux. Les pays en voie de développement et récemment industrialisés dépendent du libre accès aux marchés pour s'extraire de la pauvreté.
- La pauvreté est le plus grand ennemi de la protection de l'environnement et de la santé. Les mesures qui réduisent la pauvreté dans les pays en voie de développement et récemment industrialisés mènent à des progrès dans la protection de l'environnement et des consommateurs qui dépassent de loin les améliorations à la marge mineures dans les pays occidentaux. L'impact négatif des mesures « vertes » sur la nature et la santé des partenaires commerciaux internationaux devrait donc être pris en compte dans les décisions réglementaires des pays occidentaux.
- La popularité apparente des mesures politiques de protection de l'environnement et des consommateurs fait d'elles un paravent de prédilection pour les intérêts particuliers. L'opinion publique devrait donc accorder une attention particulière non seulement à l'influence des intérêts particuliers sur les décisions portant sur ces politiques, mais aussi aux privilèges unilatéraux et injustifiés découlant de telles mesures.
- Les caractéristiques politico-économiques des mesures de politiques de l'environnement et des consommateurs qui interfèrent dans les échanges commerciaux internationaux devraient exiger une inversion du fardeau de la preuve : les partisans de ces mesures devraient montrer qu'elles ne servent pas simplement à créer des gains unilatéraux pour les intérêts particuliers locaux ou des désavantages disproportionnés pour les partenaires commerciaux internationaux. L'exemple de la campagne des pays européens contre l'huile de palme tropicale, un combat mené par des lobbies nationaux, montre que des justifications futiles peuvent suffire pour entériner des interventions lourdes de conséquences pour le commerce mondial et

extrêmement dommageables pour la lutte contre la pauvreté dans les pays en voie de développement ou récemment industrialisés.

Références

- Ayodole, Thompson, "The World Bank's Palm Oil Mistake", The New York Times, 2010.
- Bhagwati, Jagdish, "Protectionism", Library of Economics and Liberty, 2008.
- Boyfield, Keith, "Dispelling the Myths: Palm Oil and the Environmental Lobby". Briefing Paper, Adam Smith Institute, 2011.
- Carter, Claire, Willa Finley, James Fry, David Jackson and Lynn Willis, "Palm oil markets and future supply", European Journal of Lipid Science and Technology, 2007.
- Chaffour, Jean-Pierre, "What Matters for Development—Freedom or Entitlement?", in James Gwartney, Robert Lawson et Joshua Hall, Economic Freedom of the World, Annual Report, 2011.
- Cramb, R.A. et Patrick S. Sujang, "Pathways through the plantation: Oil Palm smallholders and livelihood strategies in Sarawak, Malaysia", Paper presented at the 56th AARES Annual Conference, Freemantle, Western Australia, 2012.
- Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche, Politique agricole 2014-2017.
- Erixon, Fredrik, "The rising trend of green protectionism: Biofuels and the European Union", ECIPE Occasional Paper No. 2/2012.
- Feintrenie, Laurène, Wan Kian Chong et Patrice Levang, "Why do farmers prefer oil palm? Lessons learnt from Bungo District, Indonesia", Small-Scale Forestry 9(3), 2010.
- Fonds Français Alimentation et Santé, « Huile de palme : aspects nutritionnels, sociaux et environnementaux », 2012.
- Greenpeace, Scorecard on Palm Oil Producers, 2012.
- Gros, Daniel, "Global Welfare Implications of Carbon Border Taxes", CEPS Working Document Nr. 315, 2009.
- Güllner, Manfred, "Die Grünen: Höhenflug oder Absturz", Herder Verlag, 2012.
- Gwartney, James, Robert Lawson and Joshua Hall, "Economic Freedom of the World, Annual Report", 2011.
- Hayek, Friedrich, *La Constitution de la liberté*, Tübingen: Mohr Siebeck, 1971.
- Helm, Dieter, "Forget Kyoto: Putting a Tax on Carbon Consumption", Yale Environment 360, 2012.
- Hentrich, Steffen, "Markt- oder Staatsversagen: Das Dilemma der Umweltpolitik" (Market or Government Failure: The Dilemma of Environmental Policy), in Christian Hoffmann et Pierre Bessard, Natürlich Verbündete: Marktwirtschaft und Umweltschutz, Zurich, Edition Liberales Institut, 2009.
- Jänicke, Martin, Helmut Weidner et Brigitte Biermann, "Grundlagen der Umweltpolitik", Hagen, Polis, 2004.
- Mises, Ludwig von, *La Bureaucratie*, Academia Verlag, 2004.
- Mises, Ludwig von, *Human Action – A Treatise on Economics*, San Francisco, Fox & Wilkes, 1996.
- Mukherjee, Sutap et Analava Mitra, "Health Effects of Palm Oil", Journal of Human Ecology, 2009.
- Nesaretnam, Kalanithi, R. Ambra, K.R. Selvaduray, A. Radhakrishnan, R. Canali & F. Virgili, "Tocotrienol-Rich Fraction from Palm Oil and Gene Expression in Human Breast Cancer Cells", Annals of the New York Academy of Sciences, 2009.

- Niemietz, Kristian, “Der Mythos vom Globalisierungsverlierer”, in Christian Hoffmann et Pierre Bessard, *Das Ende der Armut: Chancen einer globalen Marktwirtschaft*, Zurich, Edition Liberales Institut, 2012.
- Organisation de développement et de coopération économiques, *Agriculture Producer Support Estimate by country*, OECD Stat Extracts, 2012.
- Organisation mondiale du commerce, “United States — Import Prohibition of Certain Shrimp and Shrimp Products, the “shrimp-turtle” case”, cas nos 58 et 61, 1998.
- Parlement européen, « Proposed French import tax on Malaysian palm oil », 2012.
- Parlement suisse, « Production intensive de l'huile de palme. Lutter sur le plan international contre les effets dévastateurs pour l'environnement », motion 10.3619, 18 juin 2010.
- Parlement suisse, *L'huile de palme ne doit plus être un passager clandestin*, motion 10.3588, 1^{er} septembre 2010.
- Parlement suisse, « Déclaration obligatoire de l'huile de palme », motion 12.4029, 3 décembre 2012.
- Parlement suisse, « Bannir l'huile de palme de nos assiettes », initiative cantonale 12.313, 5 juin 2012.
- Parlement européen, “Die neue EU-Agrarpolitik: Umweltschutz, Fairness, Lebensmittelsicherheit”, Press release on the Plenary Symposium of the European Parliament, 13 mars 2013.
- Parti écologiste suisse, « Les 5 critères d’une politique verte ».
- Property Rights Alliance, *Indice international des droits de propriété* (co-publié par l’Institut Libéral), 2012.
- Rentsch, Hans, “Die Wahl des Westens: Offene Agrarmärkte oder Protektionismus”, in Christian Hoffmann et Pierre Bessard, *Das Ende der Armut: Chancen einer globalen Marktwirtschaft*, Zurich, Edition Liberales Institut, 2012.
- Rönsch, Horst-Dieter, “Die Grünen: Wählerbasis, politische Entwicklung, Programmatik”, *Gewerkschaftliche Monatshefte: Zeitschrift für soziale Theorie und Praxis*, 1983.
- Schlittler, Thomas, “Politische Orientierung von Deutschschweizer Journalisten”, Doctoral thesis submitted at the Zurich University of Applied Science, 2011.
- Schloemann, Johan, “Stunde der Heuchler”, *Süddeutsche Zeitung*, 30 mars 2011.
- Sen, C. K., C. Rink and S. Khanna, “Palm Oil-Derived Natural Vitamin E α -Tocotrienol in Brain Health and Disease”, *Journal of the American College of Nutrition*, 2010.
- Taghizadegan, Rahim, “Ökologie und Ökonomie – ein Widerspruch?”, in Christian Hoffmann et Pierre Bessard, *Natürliche Verbündete: Marktwirtschaft und Umweltschutz*, Zurich, Edition Liberales Institut, 2009.
- Talbot, Geoff, Loek Favre et Louis Thörig, “Palm oil – the healthy alternative to trans fats”, *Euro Fed Lipid Congress Madrid*, 2006.
- Thaler, Richard et Cass Sunstein, “Nudge”, New Haven, Yale University Press, 2008.
- Tren, Richard, “The Stockholm Convention: Who Stands to Gain?”, *International Policy Network*, 2002.



Impressum

Institut Libéral
Place de la Fusterie 7
1204 Genève, Suisse
Tél.: +41 (0)22 510 27 90
Fax: +41 (0)22 510 27 91
libinst@libinst.ch

Les publications de l'Institut Libéral se trouvent sur
www.institutliberal.ch.

Disclaimer

L'Institut Libéral ne prend aucune position institutionnelle. Toutes les publications et communications de l'Institut contribuent à l'information et au débat. Elles reflètent les opinions de leurs auteurs et ne correspondent pas nécessairement à l'avis du Comité, du Conseil de fondation ou du Conseil académique de l'Institut.

Cette publication peut être citée avec indication de la source.
Copyright 2014, Institut Libéral.